

Retraites : a-t-on exploré toutes les options ?

VOUS PRÉFÉREZ VIVRE VIEUX DANS LE PLUS EXTRÊME DÉNUÈMENT... OU MOURIR JUSTE AVANT LA RETRAITE ?



Posons-nous d'abord cette question : Sur quels éléments de diagnostic se fonde le gouvernement pour décider de la nécessité de réformer le système des retraites ?

- **Au plan comptable**, l'accès à la retraite des enfants du baby-boom (1945-1960) crée un déficit dans les comptes de la branche vieillesse de la Sécurité Sociale en charge du versement des pensions, mais la tendance devrait s'inverser avant 2030 ;

- **Au plan de l'équité**, il existe plusieurs régimes selon que l'on est fonctionnaire, ou agent de certaines entreprises (SNCF, RATP, EDF...) ou salarié du privé, situations qui se traduisent par un calcul différent du montant de la pension (référence aux 6 derniers mois pour les fonctionnaires et aux 25 meilleures années pour les salariés du privé) ;

- **Au plan social**, il doit être tenu compte des carrières longues et des charges de travail pénibles pour la détermination des conditions du départ à la retraite ;

- **Au plan démographique**, selon les statistiques de l'INSEE, en 2021, l'espérance de vie à 60 ans reste stable pour les femmes et les hommes. Cela contredit la doxa qui rabâche le constat de l'allongement de la durée de la vie et encore faudrait-il qu'on prenne en considération la vie en bonne santé !

Quelles étaient les options en 2020 ?

Le gouvernement avait ébauché une réforme des retraites fondée sur un calcul par points et non plus sur le calcul par trimestres cotisés comme c'était le cas depuis la création en 1945. De plus, le projet mettait fin aux régimes spéciaux (fonctionnaires, SNCF, RATP, EDF...).

Après bien des débats, des manifestations et des grèves, la pandémie a coupé court à ce projet.

2022, un nouveau projet se dessine

Avec le nouveau quinquennat réapparaît un projet de réforme des retraites qui envisage de prolonger la durée de cotisations et de repousser à 64 ou 65 ans l'âge de départ à la retraite en le décalant de quatre mois par an dès 2023. La génération 1961 serait la première concernée.

Faute de majorité pour voter ce nouveau texte à l'Assemblée Nationale, le président fait le choix de la prolongation de la durée de travail, préconisation de la droite parlementaire (*Les Républicains*).

Ce nouveau projet qui sera prochainement débattu se fonde sur le constat que le nombre des retraités est important et qu'il faut par conséquent augmenter le nombre des actifs qui cotisent, et cela jusqu'à 64 ou 65 ans.

Or, force est de constater que le nombre des actifs de plus de 60 ans est faible. Ainsi, selon l'INSEE, le taux d'activité des 60-64 ans (31,5%) demeure très inférieur à celui des 55-59 ans (76,9%).

Pourquoi ? Tout d'abord, il y a le cas des personnels usés par des travaux pénibles et ceux qui ont des carrières longues débutées à 15 ou 16 ans. De plus, nombre d'entreprises font le choix de se séparer des salariés les plus âgés aux salaires plus élevés alors que quelques-uns maintiennent en activité des personnels avec pour mission de transmettre leur expérience aux jeunes recrues.

Pour les syndicats de salariés, le report du départ à la retraite à 64 ou 65 constitue une ligne rouge. Ainsi la CFDT, suivie en cela par l'UNSA, considère qu'un autre levier existe, celui de la fiscalité.

Sachant qu'en 2027, année où le Conseil d'orientation des retraites (COR), situe le déficit entre 7,5 et 10 milliards d'euros, une augmentation progressive de la cotisation de chaque employeur et de chaque salarié jusqu'en 2027 permettrait le combler. Pour cela, l'économiste Eric Heyer explique qu'avec 4 euros de plus par mois la première année, 8 la deuxième... avec un maximum de 20 à 30 euros, en neuf ans le déficit disparaît.

Les objections émanent du MEDEF (renchérissement du coût du travail et de la compétitivité des entreprises) et du ministre de l'Économie (refus d'augmenter les prélèvements sociaux et durée de la période concernée). Quant aux salariés, au moment où l'inflation est majeure et où les salaires croissent insuffisamment, seraient-ils d'accord pour accepter une augmentation même modeste des prélèvements ?

Les négociations qui s'engagent seront, n'en doutons pas, très animées.

M.M.

Les conférences du Cercle

Les Cercles, une sociabilité en Provence



Pierre Chabert

La dernière conférence proposée par le Cercle Progressiste Carnussien le 8 octobre était consacrée à l'histoire des Cercles et a traité de leur implantation ainsi que de leur évolution à travers les époques. C'est Pierre Chabert, enseignant chercheur et ethnologue, qui nous exposa ce sujet en traitant principalement l'aspect de ces espaces de sociabilité.

Il se réfère au passé où en Italie les confréries de pénitents ont investi le sud de la France. Leur caractère religieux évolua vers l'activité professionnelle et les intérêts culturels regroupant chasseurs, pêcheurs, musiciens, employés, ouvriers. Ils privilégiaient l'entraide et diffusaient la culture populaire. Sous l'ancien régime, ces *chambrettes* (lieux de réunions discrets)

constituaient un espace où pouvait s'exprimer la *libre pensée*.

C'est la troisième République et la loi de 1901 sur les Associations qui permirent de structurer ces Cercles qui se différencient par leurs inclinaisons conservatrices ou progressistes. Les responsables des communes ou des administrateurs de coopératives en étaient souvent issus.

Le mode de vie actuel, l'organisation de la société et les comportements individuels ont entraîné le déclin de l'activité des cercles. Cependant c'est une particularité régionale, de nombreux Cercles restent implantés en Provence, parfois centaines comme certains de nos communes voisines (Gémenos et Roquefort la Bédoule).

Le Cercle Progressiste Carnussien bien qu'encore jeune, compte faire perdurer son activité d'éducation populaire et culturelle au profit de la cité et de cette sociabilité locale héritière de la *romanité antique*.

Ch.M.

Disparition

Nous n'oublierons pas notre ami Guy Riollet

Né en 1940 à Josnes (Loir et Cher), Guy Riollet a suivi une scolarité exemplaire au cours de laquelle il a étudié au cours complémentaire de Beaugency en compagnie de Francis Marty qu'il retrouvera bien des années plus tard sur le domaine universitaire de Luminy.



Il intègre ensuite l'Université des Sciences à Paris et obtient un diplôme d'ingénieur tout en étant salarié au CNRS. Spécialiste de la flore, et des pollens, il effectuera de nombreux séjours d'études en

Afrique, en Mauritanie, en Tanzanie, au Burundi et en Éthiopie. Dans ce dernier État, ses travaux de palynologie portent sur la reconstitution des climats dont ceux que connut Lucy, la fameuse australopithèque découverte par l'équipe d'Yves Coppens.

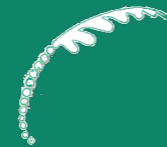
En 1977, il rejoint le laboratoire de Palynologie du CNRS de Marseille et s'installe à Carnoux.

Guy Riollet est un scientifique rigoureux caractérisé par un profond humanisme. C'est aussi un homme animé par un haut sens de l'altérité. Optimiste, fidèle en amitié et modeste, il sera toujours bienveillant, tant auprès des étudiants qu'auprès de ses concitoyens. Il a aussi été un adhérent de la première heure du Cercle Progressiste Carnussien dont il partageait les valeurs de progrès et l'ouverture culturelle.

Nous adressons à son épouse Évelyne qui fut enseignante en maternelle à l'École Frédéric Mistral de Carnoux, à ses enfants Céline et Cédric, tous les deux enseignants, ainsi qu'à ses petits-enfants, tout notre soutien en ces moments douloureux.

Adieu l'Ami.

M.M.



Cercle Progressiste Carnussien

24 rue Joliot-Curie
13470 - Carnoux-en-Provence

Blog : <https://carnouxprogres.wordpress.com>

Soutenez notre association, notre journal, nos conférences, nos actions !
Adhésion : 20€/an

Contactez-nous : CPC.Carnoux@gmail.com

N° ISSN 2263-648X
Directeur de la publication : Michel Motré
Imprimerie : Printoclock

LE JOURNAL DU

Pour changer le monde, il faut le penser autrement



CERCLE
PROGRESSISTE
CARNUSSIEN

N° 44 - Novembre-Décembre 2022

L'automne 2022 aura été le plus chaud et le plus sec enregistré depuis plusieurs décennies. Octobre a été marqué par un épisode de chaleur tardif exceptionnel, par sa durée et son intensité (plus 4° à 6°). De plus la France connaît une sécheresse inédite, avec un cumul des précipitations encore plus faible en 2022 qu'en 1976 ! Les niveaux des cours d'eau et des nappes phréatiques sont très bas. Le réchauffement climatique est bien présent et même les plus sceptiques en conviennent.

Cette situation exceptionnelle aura permis de retarder la mise en route des chauffages, bénéfice notoire compte tenu de la très forte hausse des tarifs du gaz et de l'électricité, conséquence de la guerre décidée par la Russie contre l'Ukraine et de la limitation de la production de pétrole par l'OPEP.

Dans ce contexte anxiogène avec la menace du recours par les Russes aux armes nucléaires en Ukraine, nos concitoyens subissent une hausse substantielle des prix. L'inflation en France cumule en septembre à plus de 6% selon l'INSEE et à plus de 7% selon Eurostat. Se nourrir correctement devient problématique pour bien des familles et les associations caritatives sont de plus en plus sollicitées, notamment par les étudiants.

Les dépenses alimentaires et les factures de gaz et d'électricité pèsent gravement sur le budget de chacun. Et ce ne sont pas les ristournes sur le prix des carburants, les augmentations du SMIC, et celles souvent plus faibles des salaires, des retraites et des allocations qui peuvent compenser le surcoût des dépenses incompressibles.

Certains pays pourtant (Belgique) appliquent le principe de l'indexation des salaires sur l'inflation, cela au grand dam des économistes libéraux qui redoutent une spirale inflationniste.

En France, c'est le choix d'une moindre augmentation des salaires et le versement de quelques primes plus ou moins bien ciblées qui a été décidé. Cette option, guidée par le dogme de la réduction des taxes et impôts pour les entreprises et les particuliers, n'est pas sans effets sur les comptes publics et les comptes sociaux.

Mais la défiscalisation des primes n'est pas neutre car faute d'être assujetties aux prélèvements sociaux (assurance maladie, chômage et retraites), elles privent les organismes concernés de recettes.

L'incidence de ces choix avec un taux de chômage toujours trop élevé se traduit par des annonces de réformes, celle du chômage et bientôt celle des retraites !

L'hiver s'annonce mal !

CPC



NOEL 2022

D'après Emmanuel Chaunu Design & packaging news

Changement climatique, inflation, guerre : ce sont toujours les plus pauvres qui trinquent !

Le rattrapage du pouvoir d'achat est indispensable à tous ceux qui n'arrivent plus à boucler leurs fins de mois. Mais, au delà, c'est une nécessité pour maintenir la cohésion du pays. L'inflation ne touche pas tout le monde de la même manière : elle pénalise d'abord les plus pauvres, les retraités, les jeunes. Certains produits de première nécessité, comme les pâtes ou le riz, se sont envolés de 20, 30, voire 130 % sur un an.

Parallèlement, les plus riches s'accaparent chaque jour plus de richesses. En France, les cinq cents plus grandes fortunes sont passées à elles seules entre 2010 et 2022 de 200 milliards à 1 000 milliards, c'est-à-dire de 10 % du PIB à près de 50 % du PIB (soit deux fois plus que tout ce que possèdent les 50 % les plus pauvres).

Le président Macron s'enferme dans un double blocage idéologique. Incompréhensible. D'un côté, contrairement à certains pays européens, il refuse l'indexation des salaires sur l'inflation. Mais, de plus, il refuse toute taxation supplémentaire sur les hauts profits, notamment spéculatifs.

Dans un tel contexte, non seulement les plus précaires ne peuvent plus joindre les deux bouts, mais les services publics qui leurs sont indispensables sont martyrisés (école, hôpitaux, ...).

La guerre, l'invasion en Ukraine, le complotisme, les nationalismes, accentuent les difficultés économiques, notamment en mobilisant les ressources pour les budgets militaires au détriment des investissements dans les énergies renouvelables et la protection de l'environnement.

La guerre et les inégalités augmentent la pauvreté et handicapent les actions globales pour la défense de la planète. Là est le véritable enjeu.

JBx

